

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 décembre 2025

Convocation du 4 décembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 24

Nombre de Conseillers présents : 13

Conformément au Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021, un extrait de la présente séance a été publié sur le site internet de la commune de JARZE VILLAGES.

L'an deux mille vingt-cinq, le huit du mois de décembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, LEGRAND, BERARDI, PRAIZELIN, GOURDON, COURCELLE, LOISON, CHAPON, BELLARD, LINARD, MAUXION.

Absents excusés : Mr Cédric JOUSSAUME pouvoir à Jean-Pierre BEAUDOIN
Mme Vanessa CULLERIER pouvoir à Nathalie LEGRAND
Mr François EDIN
Mme Jennifer JOBERT pouvoir à Elisabeth MARQUET
Mr David LUCIEN pouvoir à Dominique CHAPON
Mr Michel GUILLEUX pouvoir à Marc BERARDI

Absents : Mr André CONGNARD
Mme Raphaëlle DESPLATS
Mr Thierry LE MARREC
Mme Pauline BEAUDOIN
Mr Jérôme TUFFIER

Secrétaire de séance : Mr Jean-Pierre BEAUDOIN

OBJET : PROPOSITION D'UN CONTRAT DE PRET DE 1 500 000 € SUR 10 ANS PAR LA BANQUE POSTALE

Madame le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux de construction de la nouvelle mairie, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 1 500 000,00 EUR.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2025-15 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Accusé de réception en préfecture
049-200058923-20251208-DEL081220250080-DE
Date de télétransmission : 09/12/2025
Date de réception préfecture : 09/12/2025

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 500 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 10 ans

Objet du contrat de prêt : financer la construction de la nouvelle mairie

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/03/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 1 500 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 02/02/2026, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,46 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé ou : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Certifié conforme,
Le Maire, Elisabeth MARQUET.

